

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	27.04.2015	12:47		DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Conseil d'Etat	Lié à:
Titre: Amendement au postulat 15.118, du groupe Vert'Libéral, du 16 février 2015, "Partenariat public-privé"	ad 15.118
<p>Contenu:</p> <p>Le Conseil d'Etat est prié d'encourager le développement de partenariats public-privé équilibrés, sans affaiblissement majeur des missions principales du service public, notamment dans le domaine de la santé hospitalière du canton de Neuchâtel.</p> <p>Dans ce but, le Conseil d'Etat est invité à procéder à l'analyse (<i>suppression de: indépendante et</i>) systématique de tout projet de développement ou de création d'un service hospitalier induisant des dépenses nouvelles pour l'Etat, sous l'angle des avantages potentiels d'un partenariat public-privé et d'en publier les conclusions.</p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER